

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage : 25 02 2025 L'an deux mille vingt-Cinq, le 25 FEVRIER à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation : 11 02 2025

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine
Suppléant : M VALLET Charles

EXCUSES : M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 05 2025 CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 FJPPMA ANIMATIONS SCOLAIRES

Dans le cadre du Contrat de bassin Haut-Doubs Loue mis en place sur la période 2022-2024, un des axes de travail prioritaire est la volonté de créer une dynamique collective autour de la sensibilisation à l'environnement à destination du jeune public du territoire, par le biais des écoles.

Dans ce cadre, le CPIE Bresse du Jura et la Fédération de pêche du Jura, le Syndicat Mixte Doubs Loue et l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue ont travaillé ensemble pour proposer aux classes de primaire et de collèges du 2 au cycle 4, une action d'éducation à l'environnement sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce programme intitulé « Ô cours de l'eau » a pour objectif, entre autres, d'introduire les notions de fonctionnement des différents cycles de l'eau, de présenter la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides et de donner l'opportunité de découvrir quelques actions engagées dans le cadre du Contrat de bassin dans l'éventualité de leur proximité.

Ce programme de sensibilisation a d'ores et déjà été mené lors des années scolaires 2022-2023 (auprès de 5 classes) et 2023-2024 (auprès de 8 classes).

Ces interventions ont été réalisées en co-maitrise d'ouvrage avec le CPIE Bresse du Jura et la Fédération de pêche du Jura.

Cette co-maitrise d'ouvrage a fait l'objet de deux conventions et d'un avenant (pour poursuivre l'action en 2023-2024) :

- Une convention entre le SMDL et la FJPPMA ;
- Une convention entre le SMDL et le CPIE.

Le SMDL a apporté son soutien financier pour les deux années scolaires

	2022-2023	2023-2024
Financement SMDL	1 200 € FJPPMA 1 600 € CPIE	1 600 € FJPPMA 1 600 € CPIE

Dans un objectif de poursuivre cette opération pour l'année scolaire 2024-2025, il convient de formaliser une nouvelle convention de co-maitrise d'ouvrage avec chacune de deux structures (**projet de conventions annexées**)

Pour cette nouvelle, il est prévu de mener ce programme de sensibilisation auprès de 8 écoles qui correspond à 32 séances.

Le coût de l'opération pour chacune des associations est le suivant :

	CPIE Bresse du Jura	FJPPMA du Jura
Coût de l'opération	12 000,00 €	13 120,00 €
Autofinancement des associations	5 200,00 €	2 516,00 €
Financement Agence de l'Eau	5 200,00 €	9 184,00 €
SMDL - Autofinancement	1 600,00 €	1 500,00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération relative à la mise en place d'une action de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2024-2025 ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage entre le CPIE Bresse du Jura et le SMDL nécessaire pour la poursuite de cette opération et le plan de financement proposé annexée à la présente délibération;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage entre la FDAAPPMA et le SMDL nécessaire pour la poursuite de cette opération et le plan de financement proposé annexée à la présente délibération;
- **AUTORISE** la signature, par le Président du SMDL, des deux conventions de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage.

A DOLE, le 25 février 2025

Le Président,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Etienne CORDIER

